

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

EW

72033

Objet

Répartition des fonds scolaires aux Ecoles Primaires et C.E.G.

L'An mil neuf cent soixante douze  
le dix huit février à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, BUJARD, STIPAL, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, DOMECCQ, BROTEAU, BERLAND, LANDRY, DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. Melle FOUCHE par Me DUFOUR  
M. BOUTET par Me BARDE  
M. RIVIERE par M. NAULIN

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BOUCHET, MONTRON

M LANDRY a été élu Secrétaire.

Par lettre du 23 août 1971, M. le Préfet a faire connaître que les fonds scolaires attribués au titre de l'année scolaire 1970-1971, s'élevaient à la somme de 33 600 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de répartition faites par la Commission scolaire,

#### DECIDE :

- de répartir les fonds scolaires attribués aux établissements d'enseignement public au titre de l'année 1970-1971, sur les bases suivantes :

#### 1ère urgence :

#### Etablissements du 1er cycle du 2e degré

C.E.G. Pelletan et Jules Ferry.....	7 371,00 F
Financement des grosses réparations au Groupe scolaire	

#### Etablissement du 1er degré

Groupe scolaire La Clairière	
Financement des grosses réparations effectuées au groupe scolaire.....	12 688,50

DATE DE CONVOCATION

12 février

DATE D'AFFICHAGE

12 février

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

2ème urgence :

<p>ROYAN</p> <p>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire (crédit de 4,50 F par élève)</p> <p><u>Etablissements du 1er degré :</u></p> <p>2 307 élèves x 4,50 F.....</p> <p><u>Etablissements du 2e degré</u></p> <p>702 x 4,50 F.....</p> <p><b>Total général correspondant au crédit alloué</b></p>	<p>10 381,50 F</p> <p>3 159,00 F</p> <hr/> <p>33 600,00 F</p>
--	---

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
C.S.G. PELLETAN ET JULES PERRY : financement des grosses réparations au groupe scolaire	7 371,00 F
2°) <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>	
C.S.G. PELLETAN : 357 élèves x 4,50 F = 1 606,50	
C.S.G. JULES PERRY : 345 élèves x 4,50 F = 1 552,50	3 159,00 F
(états justificatifs joints en 3 exemplaires)	
A REPORTER.....	10 530,00 F

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965  
(indiquer date et montant de l'emprunt)

NEANT

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

NEANT

5°) Equipements d'éducation physique et sportive

NEANT

TOTAL GENERAL... 10 530,00 F

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie :

Fait à ROYAN le 13 février 1972

**Avis favorable à l'approbation**

LE MAIRE, (1)

La Rochelle, le \_\_\_\_\_  
L'Inspecteur d'Académie,

Le Chef d'établissement, (2)  
Le Maire,  
Le Délégué,

Pour l'Inspecteur d'Académie et p. o. :  
L'Attaché principal  
Chef des Services Administratifs,





  
H. ESTEPHE

Approuvé conformément à la délibération de la Commission Départementale en date du **25 MAI 1972**

LA ROCHELLE, le **16 JUIN 1972**

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Attaché Chef du 3ème Bureau,



  
**A. SELARIES**

1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal.  
2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public nationalisé.